



COLLÈGE PAUL ESQUINANCE

**ADRESSE POSTALE** : 1 port Mahon, BP 49 , 33190 La Réole Cedex

**Mail de contact du gestionnaire M.Hargat** : [gest.0332248p@ac-bordeaux.fr](mailto:gest.0332248p@ac-bordeaux.fr)

**Téléphone service gestion** : 05.56.61.26.14 – 06.60.72.62.22

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE :**

**COLLECTE ET TRI DES BIODECHETS**

Pouvoir adjudicateur : principale du collège Paul Esquinance

Agent comptable assignataire : agent comptable du lycée Jean Renou

Date et heure limite de réception des offres : **21/10/2022 à 17h00 dépôt par voie électronique**

→ sur le profil acheteur du collège au site suivant : <http://site.aji-france.com/>

# REGLEMENT DE CONSULTATION

## ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

Fourniture de prestation de collecte et de tri des biodéchets.

Le marché est conclu à compter de sa notification. La date prévisionnelle de notification est fixée en décembre 2022.

Marché conclut pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation 2 mois avant la date anniversaire.

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1- Forme et procédure de passation du marché

Procédure adaptée passée en application de l'article L-2123-1, R-2123-1, R-2123-4, R2123-5 et R-2123-6 du code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Ce marché n'est pas alloti conformément à l'article L-2113-11 du code de la commande publique. L'exécution des prestations ne peut être scindée en lots séparés car ce découpage en lots serait de nature à rendre l'exécution des prestations techniquement difficile. Pour que son offre soit examinée, chaque fournisseur est tenu de répondre à la totalité du lot.

### 2.2 – Variantes

Le marché sera passé sans variante.

### 2.3- Nomenclature CPV :

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont : 90500000-2 - Services liés aux déchets et aux ordures ; 90510000-5 - Élimination et traitement des ordures

### 2.4- Délai de validité des offres :

Les offres sont valables jusqu'au jour où le pouvoir adjudicateur notifie le marché au candidat retenu.

### 2.5- Mode de règlement et prix :

Le détail des prix apparaîtra dans le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire annexé à l'acte d'engagement. Le prix de l'offre est un prix global TTC révisable. Vous devez mentionner clairement les modalités de révision du prix dans le contrat.

### 2.6 - Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation des entreprises dans une limite de 10 jours maximum avant la date limite de remise des offres. Les modifications sont alors portées directement sur les documents de consultation mis en ligne sur la plateforme dématérialisée accessible par l'url <http://site.aji-france.com/> Ces modifications feront également l'objet d'un mail d'avertissement de modification de consultation adressé simultanément à chaque entreprise qui aura

indiqué dans le formulaire de retrait du DCE une adresse mail valide de contact.

Pour plus de visibilité, tout document modifié en cours de consultation portera la mention en bas de chaque page de la date et de l'heure de modification (MAJ le à). Ces modifications s'imposent à chaque candidat sans possibilité de contestation ou de recours. Il est conseillé aux entreprises de ne pas retirer le DCE en mode anonyme.

**Les documents du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) ne pourront en aucun cas être modifiés par les candidats. Toute modification entraînera la nullité de l'offre.**

### ARTICLE 3 – CONTENU DES PRESTATIONS DEMANDEES

Deux ramassages hebdomadaires d'un bac de 300L à 350L du lundi au vendredi. Suppression des ramassages durant les vacances scolaires.

Formule clef en main : la proposition de prix mentionne le coût global du bac contenant sa location, son ramassage-nettoyage, son traitement, et l'échange.

Le titulaire du contrat devra fournir une attestation prouvant que les déchets du collège sont bien valorisés.

### ARTICLE 4 – MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) peut être retiré gratuitement par voie électronique sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante : <http://site.aji-france.com/>

### ARTICLE 5 – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES & OFFRES

#### 5.1- Pièces de la candidature

Les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française, certifiées conformes à l'original par un traducteur assermenté, et exprimées en EURO.

Tous documents permettant d'attester de la qualité de la candidature.

#### 5.1.2 Pièces de l'offre

S'agissant de son offre technique et commerciale, le candidat devra fournir un projet de marché comprenant :

1. Contrat
2. Le bordereau des prix complété
3. Un mémoire technique permettant d'explicitier l'offre

### ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les candidats doivent transmettre leur offre sous forme électronique **avant le 21/10/2022 à 17h00 dépôt par voie électronique :**

- **le profil acheteur du collègue** à l'adresse suivante : <http://site.aji-france.com/>

Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-Rom ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

#### ARTICLE 7– MODALITES D'ECHANGES EN COURS DE PROCEDURE DE CONSULTATION

Tous les courriers émanant du pouvoir adjudicateur, tels les éventuelles modifications ou informations complémentaires relatives au dossier de consultation des entreprises, les demandes de précisions ou compléments sur l'offre, la notification du rejet ou l'admission au présent marché seront transmis aux candidats **par voie électronique**.

**Chaque candidat veillera donc à mentionner dans sa proposition une adresse mail valide correspondante à celle du responsable de sa société en charge du suivi de ce marché.**

Si la plate-forme de dématérialisation permet de retirer le dossier de consultation des entreprises en mode anonyme, il est fortement recommandé au candidat de s'identifier initialement dès le retrait du DCE s'il souhaite être tenu informé des modifications et des correspondances relatives à ce dossier, notamment réponses aux questions posées ou erratum.

#### ARTICLE 8 – SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement donnera lieu à un classement des offres.

**S'agissant du jugement des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse** sera choisie selon les critères suivants:

Critère	Note
Qualité des prestations	5 points
Prix	5 points

Méthode de calcul appliquée à chaque critère :

-coefficient de notation = note maximum / nombre de réponses

-la meilleure offre aura la note maximum

-les offres suivantes seront classées comme suit : note maximum - (rang de classement X coefficient de notation).

Ces critères n'ayant pas la même valeur pour la décision finale, des barèmes différents seront attribués à chaque note.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité et les justificatifs prévus à l'article R 2143-6 à R-2143-9 du Code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019.

#### ARTICLE 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard dix jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à l'adresse <http://site.aji-france.com/>

